



PUBLICITE PRESSE

*Mairie de Ménerbes*  
**COMMUNE DE MENERBES 84560**

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DESAFFECTATION d'un  
 chemin rural et CESSION de TERRAIN  
 au PROFIT DE LA COMMUNE  
 Chemin de Saint Estève et chemin du Fort**

Le public est informé que par arrêté municipal N° 199-2020 en date du 10 décembre 2020, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour :

- La désaffectation, la cession de terrain et le déplacement d'un chemin rural, parcelle AD 243 – 971, chemin du Fort à Ménerbes.
- La désaffectation et la cession de l'ancien chemin rural, les parcelles cadastrées AP 457 et 466 – 141, chemin de Saint Estève à Ménerbes.
- 

L'enquête se déroulera à la Mairie de Ménerbes, 20, place de l'Horloge, pendant une durée de 15 jours consécutifs du 5 au 26 Janvier 2021. Les dossiers pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Ménerbes – 20 Place de l'Horloge – 84560 MENERBES.

Le Commissaire Enquêteur, Madame Nathalie ANDRIEU, recevra en Mairie :

- **Le Mardi 5 Janvier 2021 de 9h00 à 12h00**
- **Le Mardi 26 Janvier 2021 de 14h00 à 17h00**

A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire de Ménerbes, le dossier avec un rapport et les conclusions motivées. Le public pourra consulter le rapport ainsi que ses conclusions à la Mairie de Ménerbes ou sur le site internet de la Commune.

Fait à Ménerbes, le 10 Décembre 2020

Le Maire



*Christian RUFFINATTO*  
 Christian RUFFINATTO